

contenues dans les récents dispositifs de lutte contre les manoeuvres frauduleuses caractérisées. Avant l'informatisation totale, le seul rempart, rappelons-le, étant le contrôle fiscal, celui-ci est intensifié particulièrement en direction des auteurs d'infractions à la législation.

Le droit de reprise, dont dispose l'administration, est utilisé pour redresser les situations ayant privé le Trésor de ressources légales, que ce soit dans le domaine des ventes sans retenue ni reversement de la T.V.A, ou des franchises détournées de leur objet.

Pour ce qui est de l'augmentation de la part de TVA perçue à l'importation, elle s'explique aisément par l'ouverture du commerce extérieur qui a accompagné le rééchelonnement et surtout par la dévaluation importante qui en a résulté. La tendance à l'équilibre s'est amorcée puisqu'au 30 octobre 1996 il a été recouvré 33,6 MDA de DA au titre des opérations intérieures et 33,1 MDA à l'importation.

**4-Le barème uniforme de l'IRG sanctionne les salariés du secteur public ; la part des salaires dans les impôts directs demeure importante ; le revenu des éleveurs est moins important que celui des maquignons et chevillards ; résultat insuffisant de l'avantage sur bénéfices réinvestis par rapport aux objectifs attendus**

Le barème à taux progressifs prévu pour le calcul des cotisations IRG ne distingue pas les différentes natures de revenus, compte tenu du principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

Cependant il est inexact de dire que les impositions ne prennent pas en compte la situation particulière des salariés.

Les salariés bénéficient d'abattements parfois importants et qui peuvent atteindre 100% de l'impôt pour les petits revenus. A 10.000 DA/mois de salaire, l'abattement est compris entre 30% et 56% selon la situation familiale de l'intéressé.

Tout le principe de la réforme de la fiscalité personnelle a consisté en la mise en place de ce barème unique.

Faut-il, par exemple, parcequ'il y a des fraudeurs, fiscaliser différemment les salariés du secteur public et ceux du secteur privé?

La part des salaires dans les impôts directs est importante pour deux raisons objectives :

-d'une part, les revenus salariaux, tirés des comptes de la nation, sont globalement importants, plus que les revenus non salariaux. En 1995, le revenus salariaux se sont élevés à 519 milliards de DA contre 466 milliards DA pour les autres catégories ;

-d'autre part, les sureffectifs dans le secteur public, induisent des charges salariales qui réduisent les profits. Or, les salaires sont en général taxés à moins de 18% compte tenu du salaire moyen et des abattements accordés, les profits eux, sont taxables à 38%. Le fisc y perd 20 points. Il y a donc transfert de fiscalité d'une catégorie à l'autre avec des pertes importantes au cours du processus ;

Ceci étant, la part de l'impôt sur salaires dans la fiscalité directe diminue régulièrement depuis 1991. A cette date elle était de 72,6%, elle n'était plus que de 50% en 1996.

Il est reconnu que les activités en amont et en aval de la production et de l'élevage procurent souvent des revenus plus importants que la production elle-même.

Une action d'envergure vient d'être engagée touchant le secteur agricole. Cette action doit permettre d'identifier et de fiscaliser à la fois les producteurs ainsi que les divers intermédiaires. Les walis ont été instruits par circulaire interministérielle pour s'assurer du fonctionnement régulier des marchés de gros et d'engager les moyens nécessaires pour mettre fin aux transactions sur les lieux non autorisés.